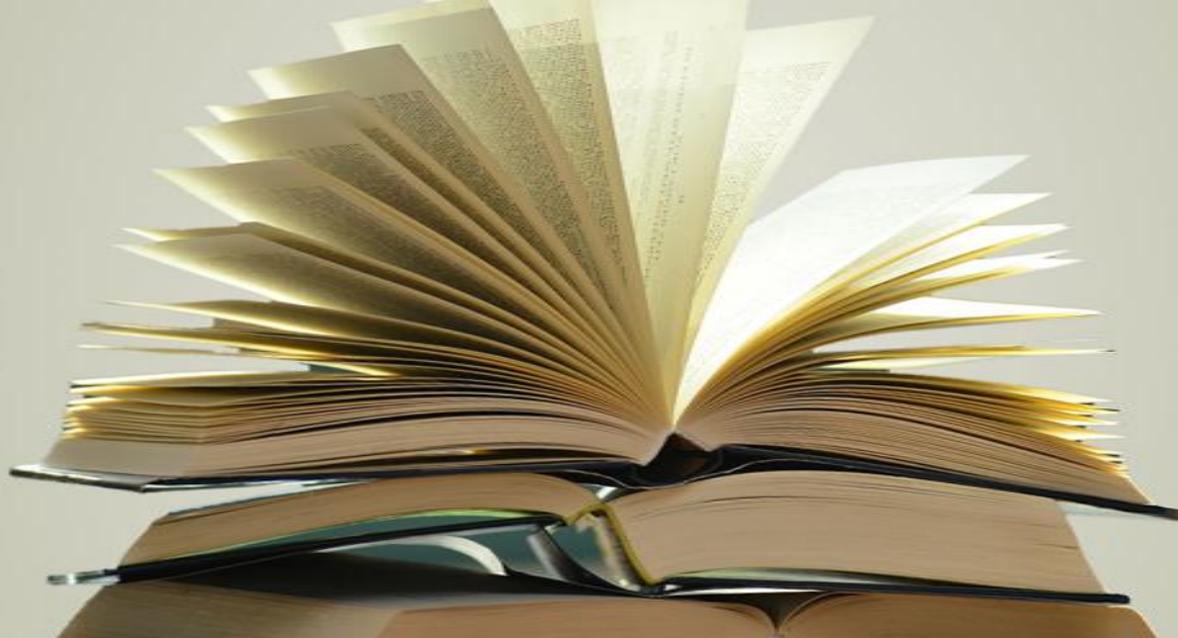




Charte de la bibliothèque

De l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion- Casablanca



Missions

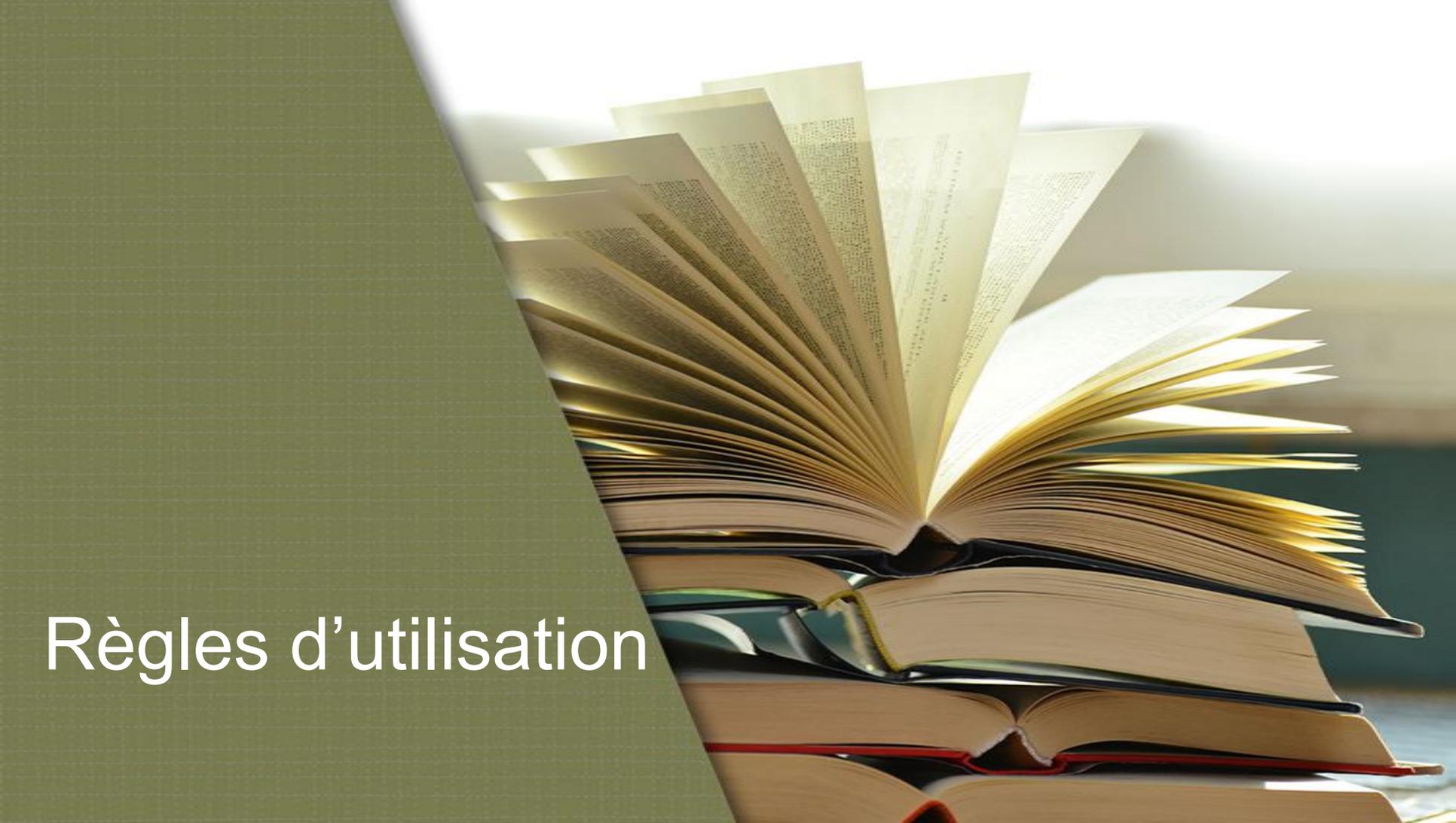




- La bibliothèque de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion- Casablanca est au service des lecteurs et de la recherche scientifique dans les domaines des sciences économiques et de Gestion. Pour ce faire, elle s'emploie à mettre à la disposition aux étudiants les ressources documentaires et de référence.
- Elle donne accès librement et gratuitement à ses collections pour la consultation sur place.

•**Ce document :**

- Définit les règles de bonne conduite dans l'établissement ainsi que les conditions d'accès aux services, à la consultation et au prêt de documents ;
- Chaque personne souhaitant bénéficier de la bibliothèque doit en prendre connaissance avant son adhésion car il s'engage alors à le respecter.

A stack of several books is shown, with the top book open. The pages of the open book are fanned out, and the text on them is visible. The books are stacked on a surface, and the background is a soft, out-of-focus light. The text 'Règles d'utilisation' is overlaid on the left side of the image.

Règles d'utilisation



- ❑ L'accès à la bibliothèque est libre ainsi que la consultation sur place.
- ❑ Les horaires d'ouverture aux étudiants pour le prêt des livres commence de 9 h à 16:30 h.
- ❑ Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des étudiants pour le renseigner, le conseiller et lui faire connaître le fonctionnement de la bibliothèque.
- ❑ Les étudiants s'engagent à respecter la présente charte.

Prêts





❑ Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur. Il s'engage à respecter les règles de prêt en nombre et en durée.

- Le nombre de prêt est de 2 livres à la fois par personne pour la journée.
- Il est demandé aux lecteurs de prendre soin des documents qui leur sont communiqués ou prêtés.
- En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la bibliothèque prend toutes les dispositions utiles pour assurer le retour des documents (rappels, suspensions du droit de prêt, etc.)

❑ En cas de perte ou de détérioration d'un document, l'emprunteur doit :

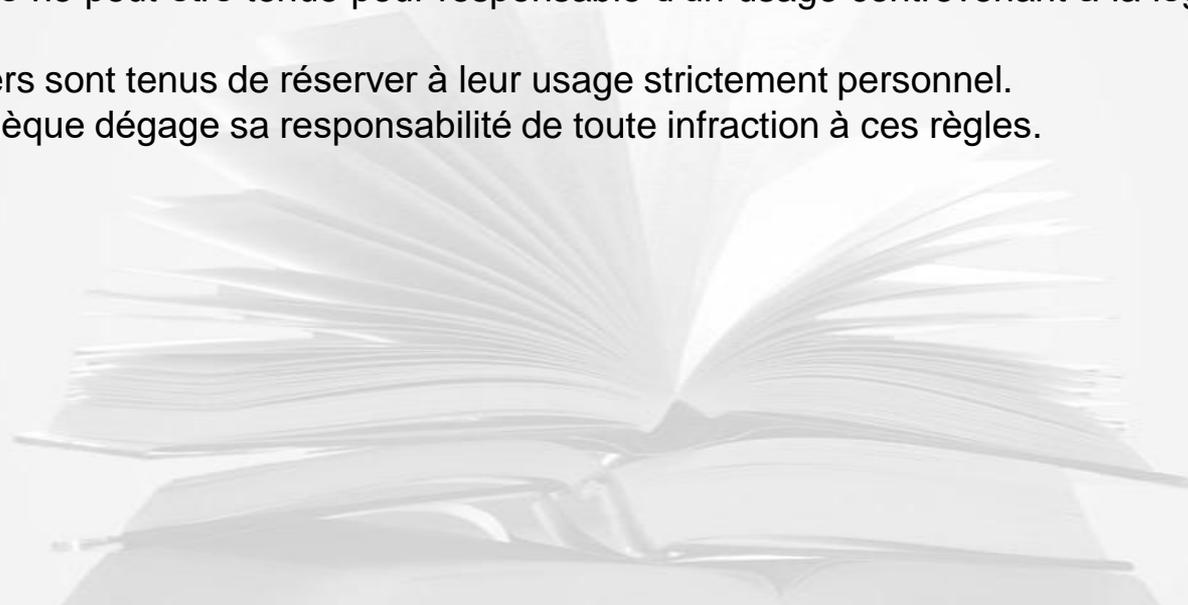
- assurer son remplacement à l'identique.
- ou son remboursement (sur facture) au prix d'achat actualisé.
- En cas de détériorations répétées des documents de la bibliothèque, l'utilisateur peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive.



Reproduction des documents



- La reproduction de tout document est soumise au respect de la législation en vigueur sur les conditions d'utilisation des copies et sur les droits des auteurs, et autres ayants droit. La bibliothèque ne peut être tenue pour responsable d'un usage contrevenant à la législation en vigueur.
- Les usagers sont tenus de réserver à leur usage strictement personnel.
- La bibliothèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles.



Bonne conduite



A close-up photograph of a person's hand holding a brown leather satchel with a metal buckle and a book. The person is wearing a light-colored, textured sweater. The background is a soft, out-of-focus light color.

Bonne conduite

- ❑ Le personnel peut être conduit à refuser l'accès en cas d'affluence pour des raisons de sécurité et à exclure toute personne qui, par son comportement, ses écrits ou ses propos manifesterait un manque de respect caractérisé envers les étudiants ou des membres du personnel.
- ❑ Tout usager, par le fait de son utilisation de la bibliothèque, s'engage à se conformer à la présente charte.
- ❑ Des infractions graves au règlement ou des négligences peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt et, le cas échéant, de l'accès à la bibliothèque.

Le bibliothécaire est chargé, de l'application de la présente charte, dont un exemplaire est affiché en permanence dans le local de la bibliothèque.

- ❑ Il est strictement interdit d'utiliser les téléphones portables à l'intérieur des espaces de lecture.
- ❑ Il est interdit de ramener des aliments et des boissons dans les espaces de lecture.
- ❑ **Le silence** est de rigueur dans les espaces de lecture par respect aux autres et afin de maintenir le calme et la sérénité requis dans les espaces de lecture.



Suggestions des lecteurs

Suggestions des lecteurs

La bibliothèque associe ses lecteurs aux acquisitions. Les demandes exprimées constituent des indications. Elles ne font pas l'objet d'achat systématique et sont examinées en fonction des contraintes budgétaires et des critères d'acquisition.

